

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 12 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 avril à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

PRESENTS : CANDELON Denis, CANTAN Elisabeth, CIAPA Emmanuel, COLAS Mathieu, LAGARDE Pascal, MASSON Claude, POLES Daniel, RANDIMBIVOLOLONA Odile, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier.

ABSENTS EXCUSES : CALVI Cristelle (a donné procuration à Claude MASSON)

SECRETAIRE : COLAS Mathieu

- Approbation du compte-rendu du 12 mars 2019 ;
- Approbation du Compte de Gestion 2018
- Vote du Compte Administratif 2018
- Affectation de résultats ;
- Vote du Budget Primitif 2019 ;
- Vote du taux des taxes directes locales 2019 ;
- Eglise : travaux cloches ;
- Droit de Préemption ;
- Voirie : zone 30 ;
- Voirie : carrefour du village : devis ;
- Salle polyvalente : mobilier ;
- Eclairage public : peinture des candélabres ;
- Label Bio Engagé
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu du 12 mars 2019 :

Pas de remarques

Vote : 11 voix pour, 0 voix contre.

BUDGET 2019 :

- Approbation du Compte de Gestion 2018

M le Maire présente le compte de gestion de M BESSIN, Percepteur.

Vote : 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

- Vote du Compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente le CA 2018.

Chiffres :

En fonctionnement : dépenses : 137140.98 €
recettes : 351366.33 €

En investissement : dépenses : 144272.82 €
recettes : 293.792.12 €

M le Maire quitte la salle pour le vote

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

M le Maire regagne la salle

- Affectation de résultats

M le Maire présente la délibération d'affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement : 83665.67 € ; excédent reporté : 130559.68 € soit un excédent de fonctionnement cumulé de 214225.35 €.

Excédent d'investissement : 149519.30 €, déficit de restes à réaliser : 89800.00 € soit un excédent d'investissement de 59719.30 €.

Il est proposé :
Résultat d'exploitation : excédent : 214225.35 €
Affectation complémentaire en réserve au 1068 : 0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement au 002 : 214225.35 €
Résultat d'investissement reporté au 001 : 149519.30 €

Vote : 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

- Vote du Budget Primitif 2019 :

Monsieur le Maire présente le BP 2019.

Chiffres :

En fonctionnement : dépenses : 254614.00 €
recettes : 374246.35 €
En investissement : dépenses : 287378.30 €
recettes : 287378.30 €

Travaux prévisibles en 2019 en complément de ceux déjà démarrés :

- sablage et peinture des lampadaires
- remplacement du mobilier de la salle des fêtes
- prévision de travaux de voirie (cf compte rendu du 12/03/2019)

Vote : 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

- Vote des taxes locales 2019 :

Proposition du maintien des taux actuels

Taxe habitation : 15.50 %

Taxe foncière bâtie : 30.97 %

Taxe foncière non bâtie : 73.49 %

Vote : 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Eglise : travaux cloches

M le Maire présente le devis de Laumaillé pour le changement du battant de la cloche 2.
Ceci fait suite à la visite annuelle d'entretien, où ce battant a été signalé usé et susceptible d'endommager la cloche.

770.00 € HT soit 924.00 € TTC

Après discussion le conseil décide de remplacer le battant.

Vote : 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Droit de Prémption

M le Maire présente le projet d'instaurer un droit de préemption urbain (DPU) sur le territoire de la Commune de Castelnau d'Arbieu, afin d'avoir la maîtrise foncière de certains secteurs

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal et l'arrêté préfectoral respectivement datés du 19 février 2013 et du 19 mars 2013 ayant approuvé la Carte Communale ;

Il est proposé 4 secteurs distincts :

Secteur 1 : D 400 et D 937 : terrain situé au Village, non loin de la salle polyvalente

Motif : mettre en œuvre un projet urbain, favoriser le développement des loisirs et du tourisme, réaliser des équipements collectifs :

Il est prévu d'aménager un parking pour la salle polyvalente, ainsi qu'un parc paysager ouvert au public, avec du mobilier urbain

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstentions

Secteur 2 : D 333, D 665 et D 897 : propriété avec terrain et logement situé sur la place de l'église.

Motif : mettre en œuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat, permettre le renouvellement urbain, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti et non bâti:

Il est prévu la remise en état de l'habitation de la parcelle dont la façade donne sur la place du village, pour location, ainsi que l'installation d'un parc de jeux pour enfants sur l'arrière de la parcelle.

Vote : 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Secteur 3 : D413, D 414 et D629 : jardin mitoyen au belvédère de la commune, derrière la salle polyvalente.

Motif : mettre en œuvre un projet urbain, favoriser le développement des loisirs et du tourisme:

Il est prévu l'extension du belvédère communal situé sur la parcelle D 415, afin de permettre l'accueil des touristes : aire de pique-nique.

Nous soumettons ce secteur au droit de préemption au motif également d'accroître la sécurité de la salle polyvalente. Situé dans une zone ZN, nous risquons d'obtenir un refus.

Vote : 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Secteur 4 : B209 : carrefour départementale n°45 Fleurance –St Clar et voie communale n° 101.

Motif : mettre en œuvre un projet urbain:

Il est prévu l'aménagement du carrefour situé le long de cette parcelle, afin d'améliorer la sécurité en permettant une meilleure visibilité sur la départementale 45.

Pour cette parcelle en partie en zone ZN, nous risquons aussi d'avoir un refus.

Vote : 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Voirie : zone 30

Présentation du passage de l'intégralité de l'agglomération en zone 30.

Objectif principal : Améliorer la sécurité à l'intérieur du village, notamment en privilégiant et en donnant la priorité aux piétons.

La zone 30, facilite également la mise en œuvre d'éléments de sécurité (tels que ralentisseurs) afin de permettre la réduction de la vitesse.

Concrètement, la zone 30 se met en place suite à un arrêté du Maire.

M Le Maire précise qu'à Aurenque un tel arrêté a été pris en 2005, mais n'a jamais été mis en place.

M Le Maire propose donc de prendre un tel arrêté pour le village, et de mettre en œuvre celui d'Aurenque.

Vote : 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Voirie : carrefour du village : devis

Objectif : Sécuriser ce carrefour, en limitant la vitesse de certains véhicules qui malheureusement sont en nombre croissant.

Présentation des devis de travaux de mise en place de ralentisseurs :

2 choix : - béton désactivé, moins cher.

LAGARDE SARL : 6570.00 € HT soit 7884.00 € TTC

ESBTP : 8130.00 € HT soit 9756.00 € TTC

- goudron

LAGARDE SARL : 8590.00 € HT soit 10308.00 € TTC

Après discussion, le conseil décide d'opter pour un dos d'âne en béton désactivé, moins cher et plus esthétique pour une meilleure intégration dans la commune.

Vote : 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions le devis de Lagarde SARL pour 6570.00 € HT soit 7884.00 € TTC

Salle polyvalente : mobilier

Discussion sur le choix des modèles de tables et chaises pour la salle polyvalente.

Il n'est pas pris de décision, car nous n'avons pas trouvé encore le matériel souhaité.

Pour les chaises, nous allons essayer un décapage au Karcher, si cela est concluant nous ne les changerons pas, nous en achèterons quelques une en complément

Pour les tables, nous poursuivons les recherches, notamment pour du stratifié qui présente l'intérêt d'être résistant aux taches.

Eclairage public : peinture des candélabres

Travaux de peinture des candélabres de la commune. Il y en a 6

Devis du SDEG : 2018.02 € HT soit 2421.62 € TTC.

Avec aide du SDEG d'un montant de 605.41 €, soit un cout pour la commune de : 1412.61 € HT.

Vote : 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Label Bio Engagé

Nous sommes très heureux d'avoir enfin obtenu ce label. Il signifie que nous avons plus de 15 % de la surface de la commune cultivée en Bio. A Castelnau d Arbieu, nous sommes très au-delà, puisque quasi 50 % des terres cultivées de la commune sont en bio

La Région souhaite que nous signions donc la convention et pour cela que nous organisions une réception de remise du Label.

Nous allons proposer des dates à la Région sur la 2^{ème} quinzaine de juin.

Nous devons nous organiser pour mettre en œuvre cette cérémonie. Nous souhaitons qu'elle soit l'occasion de rassembler le plus largement possible ; bien sûr avec les représentants de fait ; les acteurs bio ; agriculteurs, fournisseurs, transformateurs, puis les officiels, élus régionaux, départementaux, locaux, mais aussi vous tous, avec tous les agriculteurs de notre commune qui participent tous à l'aménagement de notre territoire, et enfin, vous, Castelnois et Castelnoises.

Nous vous tiendrons donc informés au fur et à mesure de l'avancée de cette organisation.

Questions diverses :

Mise en vente de lampadaires (ancien éclairage de la Commune). Il s'agit des lanternes qui, attention !, n'ont pas de potences.

Mise à prix : 80 € pièce, négociable. Mode de vente : Site internet de la Commune, site Le Bon Coin, tout moyen.

Proposition : moitié prix pour les habitants de la Commune intéressés.

La date du fleurissement du village est fixée au samedi 4 mai. Venez nombreux, nous souhaiterions aussi profiter de ce moment pour faire quelques petits travaux ; peinture, rangement Comme tous les ans un apéritif et repas convivial le midi pour les participants

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 h 47.

Le Maire



Le Secrétaire

A black ink signature is written over the text 'Le Secrétaire'.